

Décision

Générale

colonial

Décision n° 779 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 779

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Carnelli Egidio, l'autorisation préalable de construire deux logements et deux studios (modification d'un hangar existant) sur le titre foncier n° 1005 à Amboul. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.